



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023022

Domaine : 7.5.2

Date de convocation : 31 mars 2023

Date de l'affichage : 31 mars 2023

Date d'affichage de la délibération : 7 avril 2023

Objet : 22 – Subvention exceptionnelle à l'association « Sauvegarde 95 »

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR (jusqu'à 21h40), Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE (à partir de 20h38), Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (à partir de 21h40)
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO (jusqu'à 20h38)
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR (jusqu'à 21h40)
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absent : Monsieur Alain SACCHETTI, Madame Emilie DA SILVA (à partir de 21h40)

Madame Nicole THENIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 28 (jusqu'à 20h38), 29 (à partir de 20h38), 28 (à partir de 21h40)
- Votants : 32 (jusqu'à 21h40), 31 (à partir de 21h40)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Akim BOUKDOUR, adjoint au Maire chargé des Sports et de la jeunesse,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Sports et jeunesse,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20230406-2023022-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2023  
Date de réception préfecture : 21/04/2023

CONSIDERANT que le service de prévention spécialisé de la Sauvegarde 95 met en place un séjour de solidarité au Maroc du 27 avril au 4 mai 2023 en partenariat avec l'association Solidarité plurielle de Cergy.

CONSIDERANT que 10 jeunes seront acteurs de ce projet dont 5 Eragniens scolarisés au collège Pablo Picasso en 3<sup>ème</sup>. Ces jeunes sont âgés de 14/15 ans et signalés par le collège pour des problèmes de comportement ayant engendré des exclusions temporaires. Durant ces exclusions, les équipes de la Sauvegarde les ont pris en charge.

CONSIDERANT que ce projet, qui a pour thème « vis ma vie de correspondant », plongera les jeunes dans un collège marocain en milieu rural. Ils seront hébergés en binômes dans les familles des collégiens et participeront à leurs activités (cours, sports, puisage de l'eau, ramassage des déchets ...)

CONSIDERANT que l'enjeu de ce séjour est de resserrer les liens entre les enfants, les familles et les éducateurs de la Sauvegarde et de montrer à ces jeunes le mode de vie de jeunes marocains en campagne.

CONSIDERANT que pour la réalisation de ce projet la Sauvegarde sollicite la commune pour avoir un soutien financier.

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir les actions de cette association,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Sauvegarde 95 »,

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France